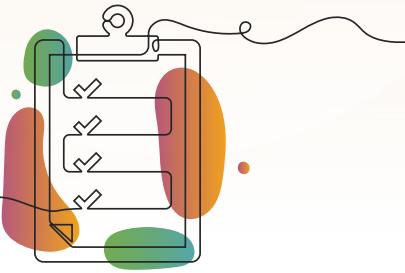


Priorités triennales 2025-2028



PROGRAMME NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE 2025-2035

Pour un Québec **en santé,
équitable et résilient**

Mise en contexte

Le [Programme national de santé publique \(PNSP\) 2025-2035](#) vise à bâtir une société et des collectivités en santé, équitables et résilientes. Le PNSP propose un tronc commun d'activités de santé publique à déployer dans l'ensemble des régions sociosanitaires du Québec, auxquelles s'ajoutent des activités stratégiques régionales à déployer selon les réalités et les besoins de chaque région.

En plus des activités essentielles communes et stratégiques régionales, des **priorités triennales** ont été définies lors de l'élaboration du PNSP afin de concentrer l'action de santé publique sur certains enjeux émergents de santé, et de s'ajuster plus efficacement selon l'évolution des besoins de la population et des contextes régionaux, ainsi que selon la performance des activités en cours. Il convient de souligner que le ministère de la Santé et des Services sociaux assume un rôle central d'orientation, agissant comme catalyseur dans les premières phases de développement de certaines de ces priorités.

Les priorités triennales peuvent constituer des activités autoportantes pour soutenir le développement d'approches innovantes ou de nouvelles expertises sur des thématiques en santé publique. Elles peuvent également être associées à des activités essentielles communes ou stratégiques régionales du PNSP, dans l'objectif d'en renforcer certains volets au cours des prochaines années. Dans le cas où une priorité triennale est associée à une activité stratégique régionale, la priorité triennale est à déployer uniquement pour les établissements qui mettent en œuvre l'activité stratégique régionale. La mise à jour des priorités triennales est ainsi prévue à deux reprises tout au long de la durée du PNSP 2025-2035.

Les tableaux suivants présentent les priorités triennales 2025-2028 pour le PNSP 2025-2035, en indiquant celles qui sont associées à des activités **essentielles communes** ou **stratégiques régionales** incluses dans le PNSP, le cas échéant.

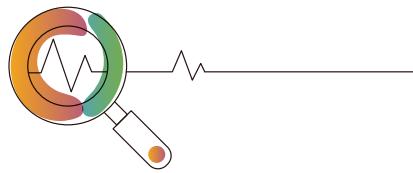


Les activités essentielles communes



Les activités stratégiques régionales

AXE 1 – Information et soutien à la prise de décision



› Volet – Surveillance de l'état de santé de la population et de ses déterminants

Sélection et collecte de l'information nécessaire au suivi de l'état de santé de la population et de ses déterminants, notamment au regard des inégalités sociales de santé et des effets des changements climatiques sur la santé.

ACTIVITÉ	PRIORITÉ TRIENNALE	OBJECTIF 2028
Nº 1 	A. Analyse des processus et de l'expérience des utilisatrices et utilisateurs de données pour déterminer les pistes d'amélioration et assurer une mise en œuvre optimale du Plan national de surveillance.	Identifier les processus de mise en œuvre du Plan national de surveillance où des gains d'efficience peuvent être réalisés.
Nº 3 	B. Analyse des processus d'acquisition des sources de données en vue de réduire les délais d'accès.	Identifier les processus liés aux démarches d'accès aux données où des gains d'efficience peuvent être réalisés.

Analyse et interprétation appropriées et stratégiques de l'information.

ACTIVITÉ	PRIORITÉ TRIENNALE	OBJECTIF 2028
Nº 4 	C. Utilisation des technologies innovantes afin de rendre disponibles les données en temps opportun et de permettre aux équipes de surveillance de dégager plus de temps pour l'analyse et l'interprétation.	Favoriser l'intégration des technologies innovantes dans les processus d'analyse en surveillance, par l'élaboration d'un plan d'action et le déploiement d'un projet pilote qui inclut un volet évaluatif, dans l'optique d'un déploiement à plus grande échelle.

Diffusion de productions de surveillance adaptées aux besoins des utilisatrices et utilisateurs sur des sujets déterminés à partir des besoins sociosanitaires prioritaires.

ACTIVITÉ	PRIORITÉ TRIENNALE	OBJECTIF 2028
Nº 8 	D. Mise à jour des stratégies de diffusion sur la base des meilleures pratiques afin de s'assurer que les productions de surveillance joignent tous les publics visés et répondent à leurs besoins.	Identifier les pratiques les plus pertinentes et efficaces en matière de diffusion des productions de surveillance, afin d'en maximiser l'accessibilité, la portée et l'utilité pour les publics visés.

AXE 2 - Développement et maintien de la santé tout au long de la vie



› Volet – Parents et jeunes enfants



ACTIVITÉ	PRIORITÉ TRIENNALE	OBJECTIF 2028
Nº 14 	E. Élaboration d'un cadre de référence pour Être Parents et développement d'outils à diffuser à l'intention des intervenantes et intervenants, de même qu'à l'intention des parents.	Développer l'expertise des actrices et acteurs de santé publique en matière de pratiques parentales positives par le déploiement et l'appropriation d'outils.
Nº 16 	F. Élaboration d'un cadre de référence à l'intention des actrices et acteurs de santé publique intégrant des thématiques de santé publique prioritaires et visant la mise en place d'environnements favorables à la santé et au développement optimal des enfants fréquentant les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE).	Développer les compétences et les habiletés des actrices et acteurs de santé publique afin d'offrir un accompagnement aux SGEE qui répond aux standards établis dans le cadre de référence, en fonction des besoins des SGEE.
Nº 18 	G. Soutien au volet intervention de l'Initiative concertée d'intervention pour le développement des jeunes enfants (ICIDJE) par la mise en place des structures intersectorielles de concertation aux niveaux national, régional et local afin de soutenir la participation des partenaires de la santé publique à la planification et à la mise en œuvre d'actions favorables au développement optimal des jeunes enfants dans les différents milieux de vie.	Renforcer la concertation intersectorielle entre les milieux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de la famille, tant au niveau national que régional, afin de favoriser la mise en œuvre d'actions visant à soutenir le développement des jeunes enfants, dans le cadre de l'ICIDJE.

› Volet – Jeunes d'âge scolaire¹ et jeunes adultes



ACTIVITÉ	PRIORITÉ TRIENNALE	OBJECTIF 2028
Nº 21 	H. Identification des conditions facilitant l'implantation de l'approche École en santé dans les milieux scolaires et communautaires pour mieux répondre aux besoins et favoriser la mise en œuvre des actions.	Renforcer les collaborations avec les partenaires dans le but de rehausser les actions répondant aux besoins des écoles et des jeunes, notamment ceux en contexte de vulnérabilité, et de s'assurer que celles-ci soient adaptées aux réalités et capacités locales.
Nº 22 	I. Mise en place de structures formelles de collaboration avec les milieux d'enseignement supérieur (cégeps et universités) et leurs partenaires pour favoriser la santé globale des jeunes adultes fréquentant ces milieux.	Renforcer la collaboration avec les actrices et acteurs des milieux d'enseignement supérieur afin de faciliter la mise en œuvre d'actions intégrées en promotion de la santé et en prévention auprès des jeunes adultes dans ces milieux.
Nº 23 	J. Mise à jour des actions de promotion de la santé et du bien-être et de prévention en matière d'utilisation équilibrée des écrans et de l'environnement numérique chez les jeunes par l'élaboration et la diffusion d'orientations ministérielles.	Renforcer le rôle et l'expertise de la santé publique en matière d'utilisation équilibrée des écrans et de l'environnement numérique par la consolidation d'une structure concertée découlant des documents d'orientation existants, comme la Stratégie québécoise sur l'utilisation des écrans et la santé des jeunes 2022-2025, et des recommandations de la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes.

1 Le terme jeunes d'âge scolaire inclut les élèves du primaire et du secondaire.

> Volet – Adultes et personnes aînées



ACTIVITÉ	PRIORITÉ TRIENNALE	OBJECTIF 2028
Nº 31 	K. Appropriation des actions de promotion de la santé mentale à implanter dans les milieux de vie.	Renforcer l'expertise des équipes de santé publique sur les meilleures actions à mener auprès de la population adulte en matière de promotion de la santé mentale, ainsi que l'adaptation de ces actions selon la population cible (ex. : personnes aînées, parents, personnes en emploi) et selon les milieux (ex. : milieux de travail, municipalités, autres milieux fréquentés par les adultes et les personnes aînées).
Nº 34 	L. Renforcement du soutien et de l'accompagnement offerts par les actrices et acteurs de santé publique aux milieux de travail en matière de prévention et de gestion des risques pour la santé des travailleuses et travailleurs.	Identifier les milieux de travail les plus à risque en ce qui concerne la santé au travail, notamment ceux où se retrouve une proportion importante de personnes présentant des facteurs de vulnérabilité. Établir un cadre de référence à l'intention des équipes de santé publique en santé au travail afin de soutenir la compréhension de leur rôle à l'égard des programmes de prévention en santé au travail, à la lumière de la modernisation de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.
Nº 36 	M. Développement de l'expertise du secteur de la santé publique à l'égard des meilleures pratiques de coconstruction pour le développement des communautés bienveillantes et inclusives, pour les actions visant à valoriser la participation sociale des personnes aînées, pour le soutien dans les transitions de vie, etc.	Renforcer l'expertise des actrices et acteurs de santé publique ainsi que leur appréciation à l'égard de l'approche de coconstruction auprès des personnes aînées visant le développement des communautés bienveillantes, inclusives et valorisant la participation sociale des personnes aînées.

AXE 3 - Création d'environnements et adoption de modes de vie favorables à la santé

ACTIVITÉ	PRIORITÉ TRIENNALE	OBJECTIF 2028
	<p>N. Promotion de la cohésion sociale et de la sécurité dans une perspective de prévention de la violence tout au long des parcours de vie, appuyée par un cadre de référence fondé sur les données probantes et favorisant une action préventive en amont afin de réduire l'ampleur et les conséquences de la violence. Ce cadre vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • favoriser une compréhension commune de la problématique, à structurer une approche cohérente et à soutenir une stratégie d'action globale; • servir d'outil pour les décideuses et décideurs ainsi que les équipes de santé publique. 	Développer la compréhension et la capacité d'action des actrices et acteurs de santé publique en matière de prévention de la violence et de promotion de la cohésion sociale, en adoptant une approche globale et adaptée aux différentes étapes du parcours de vie.
N° 39 	<p>O. Élaboration et mise à jour des meilleures pratiques à l'égard de la sécurité alimentaire, des actions sur les déterminants structurels des inégalités en alimentation et du développement de systèmes alimentaires durables et équitables.</p>	Développer chez les actrices et acteurs de santé publique une compréhension approfondie des déterminants structurels des inégalités en alimentation et des critères permettant d'appuyer des projets structurants et porteurs.
N° 46 	<p>P. Élaboration d'un cadre de référence sur le logement et la santé présentant la problématique et les populations les plus touchées, les rôles et leviers des actrices et acteurs concernés ainsi que les actions à mettre en place.</p>	Mobiliser les partenaires stratégiques et la population pour intégrer la perspective santé dans les politiques en matière de logement.
	<p>Q. Intégration de la perspective de prévention de l'itinérance dans un continuum d'actions s'appuyant sur les quatre fonctions essentielles de santé publique, par l'approfondissement de la documentation de la problématique, afin d'agir notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la santé mentale; • la création de milieux de vie favorables à la santé et à la sécurité; • l'accessibilité, l'abordabilité et la qualité des logements; • la prévention de la violence et la cohésion sociale; • la prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang et la réduction des méfaits en matière de substances psychoactives; • la salubrité des milieux d'hébergement et la gestion des cas contacts et des éclosions. 	Intégrer de manière transversale une perspective de prévention de l'itinérance et de réduction des méfaits dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation d'actions de santé publique.
	<p>R. Soutien à la prise en compte des réalités et des besoins des personnes immigrantes dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de santé publique, notamment par le développement d'outils destinés aux actrices et acteurs de santé publique.</p>	Développer la capacité des actrices et acteurs de santé publique à adapter leurs interventions aux réalités et aux besoins des personnes immigrantes.



AXE 4 - Gestion des risques et des menaces à la santé et préparation aux urgences sanitaires

ACTIVITÉ	PRIORITÉ TRIENNALE	OBJECTIF 2028
	S. Élaboration d'un cadre de référence ministériel sur la lutte contre la résistance aux antibiotiques au Québec, notamment en ce qui concerne les mesures de prévention de la transmission de maladies infectieuses dans différents milieux, la sensibilisation auprès des partenaires et le suivi de l'usage des antibiotiques et de la résistance aux antimicrobiens.	Outiliser les actrices et acteurs de santé publique pour qu'ils puissent mieux soutenir l'utilisation judicieuse et appropriée des antibiotiques.
	T. Amélioration de l'accès à la prise en charge pour les cas de tuberculose et leurs contacts, notamment pour les personnes ne bénéficiant pas de couverture pour ces services, mais aussi de manière culturellement sécuritaire auprès de la population du Nunavik et autres communautés à haute incidence.	Améliorer la prise en charge des cas de tuberculose active et d'infection tuberculeuse, dans une optique d'élimination de la maladie.
	U. Déploiement d'un cadre stratégique visant à renforcer la capacité du Québec à prévenir, à détecter et à répondre efficacement aux menaces sanitaires.	Renforcer la capacité de la santé publique à offrir une réponse coordonnée aux menaces sanitaires et à soutenir le développement de la résilience communautaire.



Dépôt légal – 2025
 Bibliothèque et Archives nationales du Québec
 ISBN 978-2-555-02780-0 (version PDF)
 © Gouvernement du Québec, 2025

25-297-16W